



1, rue du Général Leclerc
77400 POMPONNE
Tél. : 01 60 07 78 22
mairie@pomponne.org

L'an deux mil vingt quatre, le six février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Pomponne, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, salle Simon Arnould, sous la présidence de Monsieur Arnaud BRUNET, Maire

Membres en exercice : **27**
Date convocation : **6 février 2024**
Présents : **21**
Votants : **26**

ETAIENT PRESENTS :

Arnaud BRUNET, Maire
Catherine BARBERO, Laurence AUDIBERT, Fabrice BUSSY, Marie-Agnès DESCoux, Fanny BILLY, Ngoc Loi TRAN, adjoints,
Sandrine MARTINS, Isabelle JODIN, Charlotte LE MAITOUR, Jean-Marc SIOZAC, Isabelle DUPRÉ, Patrick MICHEL, Christophe LASSERRE, Brigitte FOULON, Mildred PUISSANT, Hervé GUISE, Jean-Marc LONGEQUEUE, Magali BOUARFE, Dominique FRANÇOISE, Mapril BAPTISTA, Conseillers Municipaux

ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Claude SCHAEFFER	a donné pouvoir	à Arnaud BRUNET
Jean BÉDU	a donné pouvoir	à Hervé GUISE
Arnaud SCHMITT	a donné pouvoir	à Magali BOUARFE
Nathalie BEELS	a donné pouvoir	à Jean-Marc LONGEQUEUE
Christophe PRUDHOMME	a donné pouvoir	à Dominique FRANÇOISE

ETAIT ABSENT :

William NETO DE JESUS

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Sandrine MARTINS a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

DELIBERATION N° 2024-07 : DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L.2122-23,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, ainsi que les textes subséquents,

VU la délibération du conseil municipal en date du 5 juillet 2020, portant délégation au maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE de la présentation des décisions prises dans le cadre de la délégation du Maire, soit :

Année	N° d'arrêté	Objet	Date mise en signature
2024	D2024-01	Avenant aux Marchés de travaux: LOT 2 - Gros œuvre: + 500€ HT LOT 3 - Bardage Bois: + 4 126€ HT LOT 6 - Menuiserie extérieure/Serrurerie: + 12 235€ HT LOT 8 - Menuiserie intérieure: + 1 970€ HT LOT 9 - Electricité: + 3 358,32% HT LOT 11 - Peinture et Sols souples: + 7 216€ HT	11/01/2024
2024	D2024-02	Convention de formation professionnelle avec l'Association des Secouristes Français Croix Blanche du Val Maubuée pour la formation "Les Gestes qui sauvent", pour un montant de 1 375€ TTC	18/01/2024
2024	D2024-03	Attribution du marché d'entretien des espaces verts à TERIDEAL pour un montant annuel de 39 762,86€ HT, soit 47 715,43€ TTC pour une durée d'un an renouvelable tacitement 3 fois	18/01/2024
2024	D2024-04	Convention de formation avec la Ligue de l'Enseignement de Seine et Marne, pour une formation "Lutter contre le harcèlement scolaire" pour un montant de 70,31€ TTC	24/01/2024
2024	D2024-05	Contrat d'achat de Fourniture de matériel et prestation de service avec TELERIC, pour un système de de pointeuse, solution logicielle et maintenance pour un montant d'investissement de 2 385€ TTC après remise de 23,56% et un montant de fonctionnement de 303,20€ TTC mensuel après remise de 25,54%	25/01/2024
2024	D2024-06	Convention de prêt de matériel à titre gracieux par l'Association Prévention MAIF pour l'exposition "Prudent contre les accidents" et 7 tablettes pour une durée de 2 semaines à compter du 12 février	29/01/2024
2024	D2024-07	Proposition d'étude trafic et de simulations de plans de circulation et d'aménagement sur les quartiers des Coteaux/Gare/rue de Paris avec le Cabinet IRIS CONSEIL INGENIERIE pour un montant de 21 660,00€ HT soit 25 992,00€ TTC	29/01/2024

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 12 février 2024

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture de Torcy le et de la publication, le

Le Maire
A. BRUNET

Le Maire



Arnaud BRIJONNET